

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : DUBOIS Jean-Louis, Maire.

Date de convocation : 11/06/2025

Présents : Mr DUBOIS, Mme BIARNAIX, Mr PÉJOU, Mmes LORNAC, FILIATRE, Mr MACARY, Mme BLANCHER, Mr TARRADE.

Absents excusés : Mrs LOCHARD, GORY, DEFORGE, Mme LABONNE, Mr HERMANN.

Absentes : Mmes REIX-PEYTOUR, LEMEINGRE.

Mr LOCHARD Éric-Olivier a donné son pouvoir à Mr TARRADE Gilbert
Mr GORY Roland a donné son pouvoir à Mme FILIATRE Delphine
Mr DEFORGE Aimé a donné son pouvoir à Mr MACARY Thierry
Mme LABONNE Gaëlle a donné son pouvoir à Mme LORNAC Corine
Mr HERMANN Mathias a donné son pouvoir à Mr PÉJOU

Madame LORNAC Corine a été élue secrétaire de séance.

-1-

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL PRÉCÉDENT

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

-2-

DÉCISION PRISE PAR LA MAIRE

DÉCISION n°2025-010 du 23/04/2025

Objet : Réfection des allées du cimetière et de l'entrée du camping

Des travaux de réfection des allées du cimetière et de l'entrée du camping sont nécessaires. Il est procédé à la signature du devis avec l'Entreprise EUROVIA LIMOGES pour la réalisation d'une bicouche pour la réfection des allées du cimetière et de l'entrée du camping pour un montant de HT de 5350.00 €.

DÉCISION n°2025-011 du 23/04/2025

Objet : Création d'un chemin d'accès au terrain multisports

La création d'un chemin d'accès au terrain multisports est nécessaire. Il est procédé à la signature du devis avec l'Entreprise DEMUSSY FEYTIAT pour l'achat de dalles gazon afin de réaliser ce chemin pour un montant HT de 484.65 €.

DÉCISION n°2025-012 du 30/04/2025

Objet : Remplacement matériel informatique du secrétariat

Le remplacement des 3 unités centrales du secrétariat de Mairie et l'achat des licences nécessaires à leur utilisation sont nécessaires.

Il est procédé à la signature du devis avec l'Entreprise FRÉQUENCE PLUS de LIMOGES

pour l'achat des 3 unités centrales, des 3 licences Windows 11 Home et des 3 licences Microsoft Office Home 2024 pour un montant HT de 2904,00 €.

DÉCISION n°2025-013 du 30/04/2025

Objet : Remplacement matériel de sauvegarde du secrétariat

Le remplacement du Serveur Synology Nas, du disque dur et de l'onduleur sont nécessaires. Il est procédé à la signature du devis avec l'Entreprise FRÉQUENCE PLUS de LIMOGES pour l'achat d'un Serveur Synology Nas, d'un disque dur, d'un onduleur pour un montant HT de 1238,17 €.

DÉCISION n°2025-014 du 30/04/2025

Objet : Remplacement PC portable

Le remplacement du PC Portable est nécessaire. Il est procédé à la signature du devis avec l'Entreprise FRÉQUENCE PLUS de LIMOGES pour l'achat d'un PC Portable 15,6 pouces ASUS X1504VA ainsi que l'achat de la licence Microsoft Office 2024 Home pour un montant HT de 992,17 €.

DÉCISION n°2025-015 du 13/05/2025

Objet : Travaux sur le terrain de football

Des travaux de décompactage, de brossage et de nivellement du sable sur le terrain de football sont nécessaires.

Il est procédé à la signature du devis avec la SARL ETS FERRAND de Boisseuil pour la réalisation des travaux un montant HT de 2016,00 €.

DÉCISION n°2025-016 du 16/05/2025

Objet : Réparation clocher et chemin de ronde de l'Église

Suite au sinistre du 18 juin 2023, il y a lieu réparer le clocher de l'Église et le chemin de ronde. Il est procédé à la signature du devis avec l'Entreprise ARSATIS de Feytiat (87220) pour la réalisation des travaux un montant HT 19 390,00 € soit TTC 23 268,00€.

DÉCISION n°2025-017 du 21/05/2025

Objet : Sablage Stade de Football

Des travaux de sablage du stade de foot sont nécessaires.

Il est procédé à la signature du devis avec la Société Carrières de Condat à Feytiat (87220) pour la livraison du sable nécessaire un montant HT de 930.00 €.

DÉCISION n°2025-018 du 21/05/2025

Objet : Réparation tractopelle CASE

Le remplacement de l'alternateur, de la courroie et du galet tendeur sur le tractopelle CASE sont nécessaires.

Il est procédé à la signature du devis avec la Société LIMA TP à Boisseuil (87220) pour la réparation un montant HT de 820.32 € soit TTC de 984.38 €.

DÉCISION n°2025-019 du 26/05/2025

Objet : Contrat entretien et maintenance Eclairage Public

L'entreprise DESMOULIN Bernard 87800 St Priest Ligoure n'assure plus la maintenance de l'éclairage public de la Commune depuis le 1^{er} janvier 2025.

Il est procédé à la signature du contrat avec la Société Dalkiaelectrotechnics - Citelum à Feytiat (87220) pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public sur la Commune.

Redevance annuelle : 1 125 € HT hors interventions.

DÉCISION n°2025-020 du 02/06/2025

Objet : Achat broyeur neuf

La Commune souhaite faire l'acquisition d'un broyeur pour les services techniques.

Il est procédé à la signature du devis avec la Société T3M Mécadoc & Porcher à Linards (87130) pour l'achat d'un broyeur neuf pour un montant HT de 11 200 €.

DÉCISION n°2025-021 du 02/06/2025

Objet : Fourniture et installation de matériel pour la protection foudre de l'Église

Suite au sinistre du 18 juin 2023, il y a lieu d'installer du matériel pour la protection foudre de l'église.

Il est procédé à la signature du devis avec la Société France Paratonnerres de Limoges (87068) pour la fourniture et l'installation de matériel pour la protection foudre de l'église pour un montant HT 10 815.74€.

DÉCISION n°2025-022 du 05/06/2025

Objet : Décision budgétaire – budget principal

Vu la délibération n°2025-014 du Conseil Municipal en date du 11/04/2025 concernant la fongibilité des crédits,

Il est décidé de procéder au virement de crédits suivants sur le budget principal :

Investissement :

2313 pgm 0332 - 7 000 €

217534 pgm 0444 + 7 000 €

-3-

AVENANT N°5 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES

La Région Nouvelle Aquitaine – Pôle Transports – nous a fait parvenir un avenant à la convention A01/A02 qui acte les évolutions du règlement régional des transports scolaires et prolonge la convention jusqu'à fin 2025/2026.

Modifications :

Article 2 : convention reconductible par tacite reconduction jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026 selon le calendrier établi par l'Education Nationale

Article 4.2.1 : Procédure d'inscription sera modifiée comme suit : « sous réserve d'une décision contraire de la Région, il est rappelé qu'après le 20 juillet les parts familiales seront majorées conformément au règlement régional des transports scolaires »
Le conseil municipal décide d'approuver l'avenant n°5 à intervenir avec la Région Nouvelle Aquitaine.

-4-

CONVENTION SPA – ANNÉE 2025

Le Maire présente au Conseil Municipal la convention à intervenir avec la SPA de Limoges et la Commune de Magnac-Bourg concernant l'accueil des animaux domestiques errants sur la voie publique.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

-5-

PARTICIPATION AUX FRAIS SÉJOUR EN CENTRE DE VACANCES

Les membres du Conseil Municipal décident d'accorder une participation aux frais de séjour des enfants de la Commune partant en Centre de Vacances.

Cette participation s'appliquera pour tous les séjours (Hiver, Printemps, Été).

Elle sera accordée pour un montant forfaitaire de 54 € par séjour et par enfant et ce pour tous les enfants de la Commune pour l'année 2025.

-6-

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service de Gestion Comptable de St Yrieix la Perche lui a transmis des admissions en non-valeur (créances irrécouvrables).

Budget Principal : 340.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'admettre en créances irrécouvrables ces admissions pour le Budget Principal – compte 6541.

-7-

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative n°2 (Budget Principal) suivante concernant des régularisations d'imputations budgétaires :

Virement de crédit

Vote de crédit supplémentaire

Section Fonctionnement

Section Investissement

60621 - 4 000 €

2175738 + 481 €

615232 - 2 981 €

28158 + 481 €

6218	+ 500 €
6478	+ 6 000 €
6811	+ 481 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du Budget Principal tel que décrite ci-dessus.

-8-

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT ADMINISTRATIF VILLAGE ETAPE

Il y a lieu de nommer un référent administratif au sein des agents en remplacement de Mme HÉLIAS Sylvie pour siéger au sein du Comité de Pilotage Communal de la Fédération Française des Villages Etapes.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme FENOGLIO Nathalie, agent communal référent au sein de la mairie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé, valide ce choix et nomme Mme FENOGLIO Nathalie, référente administrative au sein du Comité de pilotage communal de la Fédération des Villages Etapes.

-9-

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête de recensement de la population 2026 se déroulera du 15 janvier au 14 février.
3 agents recenseurs sont nécessaires pour effectuer cette enquête
La poste nous a fait parvenir une solution clé en main pour préparer et réussir cette campagne pour un montant TTC de 10 202 €.
Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition et souhaite recruter les agents recenseurs directement. Une information sera diffusée prochainement dans une brève et sur Facebook
- Mr le Maire informe le Conseil Municipal que du 1^{er} juillet au 31 juillet, Mr GIRAUD Yannis sera recruté en contrat à durée déterminée.
- Mr le Maire demande à Thierry Macary et à Delphine Filiatre s'ils ont prévu d'assister à l'assemblée générale du SIPRAD le 19 juin à St Germain les Belles. Ne pouvant y assister, Mr le Maire sera présent à cette réunion.
- Mr le Maire informe le Conseil qu'il a reçu :
 - une invitation pour le départ du chef d'escadron FLORSCH commandant la compagnie de Gendarmerie de Limoges. Après échange, Mr le Maire assistera à ce départ le vendredi 27 juin 2025
 - une invitation pour l'inauguration des aménagements touristiques autour de la tour médiévale de St Germain les Belles. Mr PÉJOU sera présent le mardi 01 juillet 2025
 - une invitation pour la pose de la première pierre de la caserne de Gendarmerie à St Hilaire Bonneval. Mr le Maire et Mr TARRADE seront présents le mercredi 02 juillet 2025

➤ Mr le Maire informe le Conseil que l'association Alliance Judo de Limoges (AJL) a tenu son assemblée générale le dimanche 15 juin. L'association souhaite comme l'an passé faire un stage au DOJO et demande la possibilité d'utiliser le camping pour les nuitées des enfants au mois de juillet

➤ Mr PÉJOU informe le Conseil que les prochaines rencontres nationales des Villages Etapes auront lieu à Cloyes-Les-Trois-Rivières (28) du 1^{er} au 03 octobre 2025. Un rendez-vous important car c'est la dernière édition du mandat et les 30 ans de la marque Village Etape

Il expose également que le 02 août se tiendra l'opération de street marketing sur l'aire de Briançonne Ligoure dans le sens Sud Nord. La fédération tiendra un stand pour faire découvrir la marque ainsi que les Communes villages étapes de l'A20. Des animations seront proposées de 08h00 à 18h00.

Mr PÉJOU demande au Conseil l'autorisation d'emprunter les 2 camions des services techniques.

➤ Mr TARRADE informe le Conseil que le Tour du Limousin traversera Magnac le vendredi 22 août. Il est désigné référent de cette course.

Il y a besoin de 17 signaleurs pour l'organisation de ce passage

Passage de la caravane : 11h34

Premiers coureurs : 13h19

Derniers coureurs : 13h23

Une communication sera faite dans le prochain Magnac en Bref

➤ Rappel : Fête de l'école à Château-Chervix vendredi 20 juin

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 21H25.

Le Maire,

DUBOIS Jean-Louis.



Le Secrétaire de séance,

LORNAC Corine.